

Intitulé de l'UE	Activités d'intégration professionnelle (Partie III)
Section(s)	- (20 ECTS) Bachelier Agrégé(e) en Sciences (Biologie-Chimie-Physique) - Cycle 1 Bloc 3

Responsable(s)	Heures	Période
Françoise NAVARRE	360	Année

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Ateliers de formation professionnelle - Partie 3	60h	Stéphanie MATTELIN Françoise NAVARRE Aurélie PIETKA
Stages pédagogiques - Partie 3	300h	Françoise NAVARRE

Prérequis	Corequis
- Activités d'intégration professionnelle (Partie II)	

Répartition des heures
Ateliers de formation professionnelle - Partie 3 : 60h d'AIP
Stages pédagogiques - Partie 3 : 300h d'AIP

Langue d'enseignement
Ateliers de formation professionnelle - Partie 3 : Français
Stages pédagogiques - Partie 3 : Français

Connaissances et compétences préalables
Les savoirs, savoir-faire et compétences développés en AIP BA1 et BA2 doivent être maîtrisés

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession <ul style="list-style-type: none"> ◦ Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif ◦ Utiliser la complémentarité du langage verbal et du non verbal ◦ Adapter ses interventions orales et/ou écrites aux différentes situations • Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité <ul style="list-style-type: none"> ◦ Mesurer les enjeux éthiques liés à la pratique professionnelle ◦ Mettre en oeuvre les textes légaux et documents de référence ◦ S'inscrire dans le cadre déontologique de la profession ◦ Mettre en place des pratiques démocratiques de citoyenneté

- Collaborer à la réalisation d'actions de partenariat engagées entre l'établissement et son environnement économique, social et culturel
- Travailler en équipes, entretenir des relations de partenariat avec les familles, les institutions et, de manière plus large, agir comme acteur social et culturel au sein de la société
 - Se montrer conscient des valeurs multiples qui traversent l'école ainsi que des enjeux anthropologiques sociaux et éthiques
 - S'impliquer en professionnel capable d'analyser et de dépasser ses réactions spontanées, ses préjugés, ses émotions
 - Mettre en oeuvre en équipe des projets et des dispositifs pédagogiques
- Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover
 - Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
 - Participer à des groupes ou des réseaux de recherche pour enrichir sa pratique professionnelle
 - Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
 - Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
 - Apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...).
- Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement
 - Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde
 - S'appropriier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
 - Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
 - Etablir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences, programmes) pour construire une action réfléchie
- Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions
 - Planifier l'action pédagogique en articulant les compétences, les besoins des élèves et les moyens didactiques
 - Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation
 - Créer des conditions d'apprentissage pour que chaque élève s'engage dans des tâches et des projets signifiants
 - Mobiliser l'ensemble des savoirs méthodologiques, pédagogiques et psychologiques dans la conduite de toute activité d'enseignement-apprentissage
 - Repérer les forces et les difficultés de l'élève pour adapter l'enseignement et favoriser la progression des apprentissages
 - Concevoir des dispositifs d'évaluation pertinents, variés et adaptés aux différents moments de l'apprentissage
- Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté
 - Gérer la classe de manière stimulante, structurante et sécurisante.
 - Promouvoir le dialogue et la négociation pour instaurer dans la classe un climat de confiance favorable aux apprentissages.
 - Faire participer les élèves comme groupe et comme individus à l'établissement des normes de fonctionnement de la classe.
 - Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.

Objectifs de développement durable



Education de qualité

Objectif 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- 4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.
- 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.
- 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.



Inégalités réduites

Objectif 10 Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

- 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.



Paix, justice et institutions efficaces

Objectif 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

- 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.
- 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.

Acquis d'apprentissage spécifiques

- Rédiger des écrits professionnels rigoureux en respectant les normes linguistiques ;
- Maîtriser le français et/ou la langue cible dans les préparations de leçon et les activités menées ;
- Mener un échange professionnel et une relation pédagogique adéquats, efficaces et respectueux ;
- Faire preuve d'un savoir-être indispensable à l'exercice de la profession ;
- Mettre en œuvre, en équipe, des projets et des dispositifs pédagogiques ;
- Expérimenter, observer et analyser les différentes composantes de la profession ;
- Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle, utiliser de manière pertinente et critique les ressources et supports pédagogiques ;
- Mettre en question ses connaissances et ses pratiques afin de porter un regard critique et réflexif sur sa pratique professionnelle ;
- Faire preuve d'une maîtrise approfondie et critique de la matière à enseigner ;
- Maîtriser de manière approfondie la matière à enseigner ;
- Concevoir des outils d'évaluation en liens avec les objectifs et compétences des activités menées ;
- S'approprier les démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et pédagogiques afin de concevoir, mener et réguler des situations d'apprentissage adaptées aux publics cibles ;
- Etablir des liens entre les différents savoirs (en ce compris les Référentiels) pour construire une action réfléchie ;
- Gérer la classe de manière stimulante, structurante, sécurisante et agréable ;
- Gérer la diversité des publics scolaires ;
- Promouvoir la confiance en soi et le développement de chacun des élèves .

Contenu de l'AA Ateliers de formation professionnelle - Partie 3

- Maîtrise des cadres et des référents institutionnels ;
- Maîtrise des éléments pédagogiques et méthodologiques liés à une séquence d'enseignement (repérer les obstacles à l'apprentissage et être capable de différenciation, élaboration de situations d'apprentissage qui mettent en œuvre des stratégies pédagogiques et méthodologiques variées et pertinentes, gérer et planifier une séquence de cours dans le temps, analyse et utilisation de productions orales et écrites des élèves, ...)
- Maîtrise de la didactique des disciplines enseignées (utilisation adéquate du matériel didactique, des NTIC, des manuels et des référentiels en relation avec la discipline enseignée, ...)
- Maîtrise de la gestion de classe et de la diversité des publics scolaires
- Exploitation et transfert adéquats des contenus abordés dans les autres UE
- Approche réflexive d'activités parascolaires et interdisciplinaires (conseil de classe, réunion de parents, rencontres avec des Proviseurs et des anciens étudiants, etc.)

Contenu de l'AA Stages pédagogiques - Partie 3

- Préparations et prestations de leçons ;
- Participation active à la vie de l'école ;
- Observation et analyse critique du contexte scolaire dans ses différents aspects (éducatif, relationnel, hiérarchique, pédagogique, etc.)

Méthodes d'enseignement

Ateliers de formation professionnelle - Partie 3 : travaux de groupes, approche interactive, approche par situation problème, approche inductive, approche déductive, activités pédagogiques extérieures

Stages pédagogiques - Partie 3 : activités pédagogiques extérieures, Apprentissage in situ

Supports

Ateliers de formation professionnelle - Partie 3 : copies des présentations, notes de cours

Stages pédagogiques - Partie 3 : Travaux personnels

Ressources bibliographiques de l'AA Ateliers de formation professionnelle - Partie 3

Alexandre D., 2011, Les méthodes qui font réussir les élèves, Paris : ESFD.
Connac S., 2012, La personnalisation des apprentissages, Paris : ESF.
Favre D., 2020, Cessons de démotiver les élèves, 20 clés pour favoriser les apprentissages, Malakoff : Dunod.
Hadjji C., 2012, Comment impliquer l'élève dans ses apprentissages, Paris : ESF.
Lescouarch L., 2018, Construire des situations pour apprendre, vers une pédagogie de l'étayage, Paris : ESF
Mythes et réalités, 2020, Enseigner, ça s'apprend, Paris : Retz
Perrenoud Ph., 2001, Développer la pratique réflexive, Paris : ESF.
Taurisson A. & Herviou C., 2015, Pédagogie de l'activité : pour une nouvelle classe inversée, Paris : ESF
Guillaume L. & Manil J.-F., 2016, 7 facilitateurs à l'apprentissage, Lyon: Chronique Sociale

Ressources bibliographiques de l'AA Stages pédagogiques - Partie 3

Manuels scolaires

Outils de référence (Programmes et Socles)

Bibliographie personnelle des étudiants

Évaluations et pondérations

Évaluation	Épreuve intégrée
Langue(s) d'évaluation	Français
Méthode d'évaluation	Évaluation continue, intégrée. Les Activités d'Intégration Professionnelle (AIP) sont réparties sur les deux quadrimestres de l'année académique. Elles forment une Unité d'Enseignement (UE) intégrée : les deux Activités d'Apprentissage (AA) (Ateliers de Formation Professionnelle (AFP) et Stages) sont non dissociables dans la construction du Programme Annuel de l'Étudiant (PAE). L'UE AIP (stage et AFP) n'est pas remédiable. En effet, les évaluations des stages pédagogiques et rapports de stage ne sont organisées qu'une seule fois sur l'année académique (cf. article 138 du décret paysage).

Année académique : **2024 - 2025**